



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLESEGER	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohamed BEKHTAOU	M. Patrick BAUDEMENT
M. Gérard DUPIRE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Paul HESSE	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS
M. Patrick MOREAU	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	
M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA	

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. Gilbert MENU	pouvoir à M. Christian PARIS
M. Didier MARTIN	M. Jean-François GONDELLIER	pouvoir à M. Philippe GUYARD
Mlle Nathalie KOENDERS	M. François-André ALLAERT	pouvoir à Mlle Christine MARTIN
Mme Hélène ROY	M. Dominique GRIMPRET	pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI
Mme Myriam BERNARD	M. Alain MILLOT	pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Joël MEKHANTAR	pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Rémi DELATTE	Mme Françoise TENENBAUM	pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Elisabeth BIOT	pouvoir à Mme Anne DILLESEGER
	Mme Fadoua LALOUCH	pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT	pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	pouvoir à M. Jean-François DODET
	Mme Claude DARCIAUX	pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD	pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Dispositif carteculture étudiant 2008-2009

Par délibération du 24 juin 2004, la Communauté de l'agglomération dijonnaise avait décidé la mise en place du dispositif de Carteculture étudiants inscrit dans le Contrat d'agglomération (action ID31), ainsi que dans la Convention signée en octobre 2003 entre l'Université de Bourgogne, la Ville de Dijon et la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

Il est proposé de reconduire le dispositif pour une quatrième année (2008/2009).

Le public concerné est tout étudiant inscrit dans un établissement post-bac de l'agglomération dijonnaise (Université de Bourgogne, classes prépa, BTS, ESC, Sciences Po, et autres écoles). En 2005, la cible a été étendue aux apprentis en formation post-bac (BTS et DUT) des CFA de l'agglomération (soit 285 apprentis visé). La population potentiellement concernée est de 30 000 personnes.

L'objectif principal de ce dispositif est de faciliter l'accès des étudiants au plus grand nombre d'équipements culturels du Grand Dijon. Pour ce faire, deux axes d'actions sont privilégiés :

- *tarifaires* : l'étudiant, détenteur de la carte, peut acheter des places de spectacles (théâtre, concerts, danse,...) à un tarif unique de 5,5€, et des places de cinéma (art et essai) à un tarif unique de 3,5€ ;
- *informatif* : un dispositif de communication et d'information à destination des détenteurs de la carte est mis en place afin de porter à leur connaissance l'actualité culturelle ayant lieu sur le territoire du Grand Dijon.

Le prix de vente de la carte donnant droit à ces avantages est de 5€. Sa vente est actuellement assurée dans les lieux suivants :

- Grand Dijon,
- Ville de Dijon : Passage du Roi (Hôtel de Ville), et Mairie annexe Mansart,
- Maison de l'Etudiant,
- Fnac Dijon,
- Stands ponctuels divers.

Les partenaires culturels de la Carteculture étudiants pour le spectacle vivant (concerts, théâtre, danse... soit 26 partenaires culturels pour 2007/2008) sont :

- les structures municipales des communes de Chenôve, Dijon, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Quetigny, Saint-Apollinaire et Talant ;
- les autres structures culturelles de ces communes partenaires du dispositif.

Pour le cinéma : les salles de cinéma de l'agglomération dijonnaise disposant du label " Art et Essai ".

Les 8 communes citées sont celles disposant d'un certain potentiel culturel (structures, programmation, activités). Elles participent au dispositif Carteculture étudiants par l'intermédiaire de leur politique culturelle municipale actuelle à l'égard des étudiants. De plus, ces communes ont abaissé leurs tarifs sur le tarif unique de 5,5 € sur tous leurs spectacles. Les modalités de leur participation au dispositif donnent lieu à une convention d'application spécifique.

Les modalités de participation des structures culturelles donnent également lieu à des conventions d'application spécifiques pour chacune d'entre elles.

L'apport financier des collectivités et de l'Université de Bourgogne permet la prise en charge de la différence entre les prix les plus bas pratiqués par les structures et le tarif unique " Carte Culture " (5,5€ pour les spectacles, et 3,5€ pour le cinéma art et essai). Le dispositif est géré par la Communauté de l'agglomération dijonnaise (maître d'ouvrage).

Au vu du succès rencontré pour les quatre années du dispositif : 5 100 cartes vendues pour l'année 2004/2005 et autant pour 2005/2006, ce qui représente 17% du public étudiant visé (1 étudiant sur 6 possède une carteculture), 5 645 cartes pour l'année 2006/2007, soit 19 % du public étudiant, 4781 cartes pour l'année 2007/2008, représentant 16 % du public étudiant, il est proposé de renouveler ce dispositif pour la prochaine rentrée universitaire.

Il convient de délibérer pour fixer le tarif applicable pour la vente de la carte, pour l'année universitaire 2008/2009, à compter du 1^{er} septembre 2008.

Il est proposé de fixer le tarif de vente de la carte à 5€.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de reconduire** le dispositif carteculture étudiant pour 2008/2009 ;
- **d'approuver** le tarif, tel que proposé ci-avant ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions avec les différents partenaires pour l'année universitaire 2008/2009 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget primitif 2008.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président



Pierre PRIBETICH

Publié le - 1 JUIL. 2008
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 JUIL. 2008

